



L'Écho du SYMSEM

La Redevance Incitative

● LE MOT DU PRÉSIDENT

Ordures ménagères, le choix est simple : Accepter les hausses ou tenter de les maîtriser

Afin de répondre aux exigences du Grenelle de l'Environnement et à la Loi de Transition Énergétique, le Conseil Syndical du SYMSEM a décidé de s'engager à mettre en place une Redevance Incitative (RI) pour financer le service public d'élimination des déchets.

Ce système, plus juste, plus transparent, qui demande aussi l'implication et la responsabilisation des usagers devrait permettre de maintenir ou maîtriser les coûts du service malgré, en particulier les hausses des taxes imposées par les Lois, qui s'ajoutent aux augmentations des frais de collecte (carburant) et des frais d'entretien et de fonctionnement de l'usine d'incinération et du Centre de Tri du SYVALOM .

La Redevance Incitative s'appuie sur le principe «pollueur payeur» et responsabilise les producteurs de déchets en incitant à mieux trier donc à augmenter le volume et le poids du tri sélectif dont la valorisation peut être optimisée et à mieux utiliser les déchèteries. (la valorisation du sélectif représente déjà environ 20% du coût du service.)

Concrètement la Redevance Incitative comprend une part fixe , la contribution au service similaire à un abonnement destinée à couvrir au plus juste les frais fixes de collecte et de tri et une part variable liée aux quantités collectées, c'est-à-dire au nombre de levées du bac. **(Les ordures ménagères ne sont en aucun cas objet de pesée)**

La Redevance Incitative concerne l'ensemble des producteurs d'ordures ménagères résiduelles et d'ordures assimilées aux ordures ménagères : particuliers, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, mairies, poubelles publiques, détritiques des foires et marchés, des brocantes et autres manifestations publiques, écoles, bâtiments publics, casernes de gendarmerie, maisons de retraite, gestionnaires de gîtes et chambres d'hôtes...

Dans la pratique des bacs pucés sont distribués, leur volume dépend du nombre de personnes au foyer ou du volume de déchets dégagé par les activités.

L'abonnement (part fixe) donne droit à un certain nombre de possibilités de présentations du bac à la collecte et au-delà de ce nombre les présentations supplémentaires font l'objet d'une facturation complémentaire.

L'année 2019, année à blanc devrait permettre à chacun de se familiariser à ce nouveau système que plus de 12 millions de français se sont appropriés avec une totale satisfaction.

Vos élus comptent sur vous pour la réussite de la Redevance Incitative qui n'a comme seule ambition d'essayer de maîtriser le coût du service.

René SCHULLER

Plus de tri

Avec la Redevance Incitative, j'agis!

Moins de déchets

